

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 30 janvier 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h20

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'au 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.17), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 1.2.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Dominique SCHAUSS Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUNET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance :

Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET (jusqu'au 1.1.3), C. CAULET, P. CURIE (jusqu'au 0.3), YM. DAHOU, C. DELBENDE, L. FAGAUT, M. OMOURI, S. PESEUX (jusqu'au 0.3), D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), A. BLESSEMAILLE, D. PAINÉAU, C. BOTTERON (à partir du 1.1.4), JF. MENESTRIER, P. CORNE, D. PARIS, JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, JM. JOUFFROY

Mandataires : J. GROSPERRIN (jusqu'au 1.1.3), F. PRESSE, D. DARD (jusqu'au 0.3), C. MICHEL, T. BIZE, C. WERTHE, M. SEBBAH, ML. DALPHIN (jusqu'au 0.3), G. VAN HELLE, R. STHAL (jusqu'au 7.1), C. THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. LOYAT (jusqu'au 0.3), G. BAULIEU, A. FELICE, Y. GUYEN (à partir du 1.1.4), S. RUTKOWSKI, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, F. BAILLY, J. KRIEGER, F. TAILLARD, Y. MAURICE

Délibération n°2020/005112

Rapport n°1.1.3 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2020 - Rapport sur la gestion de la dette de Grand Besançon Métropole

Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2020 - Rapport sur la gestion de la dette de Grand Besançon Métropole

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Conformément aux dispositions de la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et dans une volonté de renforcer l'information des élus communautaires et des citoyens, Grand Besançon Métropole joint une annexe spécifique en matière de gestion de sa dette au rapport d'Orientations Budgétaires

I. Eléments contextuels 2019 et perspectives pour 2020

L'année 2019 a été marquée par une succession de baisses de taux atteignant des records historiques. Au cours de l'été, et même durant l'automne, certaines collectivités ont ainsi pu emprunter à des taux fixes inférieurs à 0,50 % sur des durées de 15 ans.

Ces baisses ont été alimentées par les politiques monétaires toujours accommodantes de la Banque Fédérale Américaine et de la Banque Centrale Européenne (La BCE ayant maintenu son principal taux directeur à 0 % cette année, la Fed ayant baissé son taux de 0,75 % en deux fois, pour atteindre 1,75 % en cette fin d'année) et par les tensions commerciales internationales.

L'exercice 2020 s'annonce dans la même tendance, avec une inflation toujours basse qui va inciter les banques centrales à maintenir leurs taux à des niveaux faibles pour soutenir l'activité. La difficulté sera cependant pour elles d'éviter la création d'une nouvelle bulle économique et de maintenir la confiance des prêteurs dans une économie dont les taux d'intérêts sont durablement négatifs.

II. Situation de Grand Besançon Métropole en 2019 et orientations pour 2020

A/ Les emprunts mobilisés en 2019

En 2019, 2 prêts ont été mobilisés par Grand Besançon Métropole :

- un prêt de 2 000 000 €, signé avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du nouveau contrat de prêt Mobi-Prêt pour le budget annexe Transports. Il s'agit d'un prêt indexé sur Livret A + 0,75 %, d'une durée de 25 ans.
- un prêt de 350 000 €, indexé sur Euribor 3 mois + 0,49 % sur une durée de 15 ans, pour lequel une commune s'était engagée avec la Caisse d'Epargne de Bourgogne-Franche-Comté pour des travaux de voirie préalablement à la reprise de cette compétence au 01/01/2019.

Les autres budgets n'ont pas eu recours à l'emprunt pour le financement de leurs investissements.

B/ Les besoins 2020

Pour 2020, au stade des orientations budgétaires, le besoin de financement par emprunt, tous budgets confondus, est de 20,9 M€.

Il se décompose de la façon suivante :

- Budget Principal : 4,5 M€
- Budget Assainissement : 9,1 M€
- Budget Eau : 3,2 M€
- Budget Transports : 1,3 M€
- Budget Chauffage Urbain : 2,6 M€
- Budget Déchets : 0,2 M€

Ce montant sera amené à évoluer en décision modificative, notamment après affectation du résultat des différents budgets.

III. La gestion active de la dette de Grand Besançon Métropole

Au 31/12/2019, l'encours de dette de Grand Besançon Métropole s'élève à 178,9 M€, tous budgets confondus, avec un taux moyen de 2,39 %.

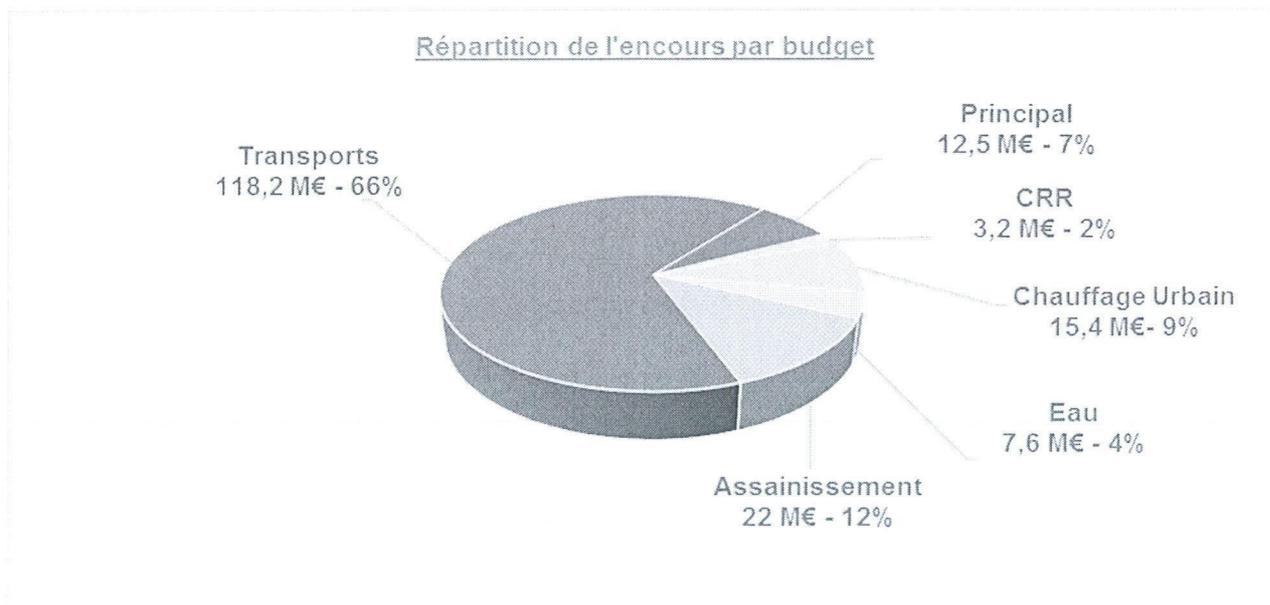
Fin 2018, avant le transfert des compétences Voirie et Réseaux de Chaleur ou de Froid Urbain, pour lesquelles 59 prêts ont été transférés par les communes, il s'élevait à 170 M€ et affichait un taux moyen de 2,61 %. Au 1^{er} janvier, après transfert, l'encours était de 192,1 M€ et le taux moyen était de 2,51 %.

A la suite de ce transfert, l'encours de dette du budget principal a fait l'objet de remboursements anticipés pour certains prêts à taux fixes élevés auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté, pour lesquels les indemnités de remboursement anticipé étaient inférieures aux montants des intérêts restant à courir.

Cela s'est traduit par le **remboursement de 14 prêts**, pour un capital restant dû de près de 2,1 M€. Les indemnités de remboursement payées s'élèvent à 76 K€. **Compte tenu des intérêts restant à payer sur la durée résiduelle des prêts soit 336 K€ (jusqu'en 2038), les économies de frais financiers réalisées sont de 244 K€.**

Par ailleurs, dans le cadre de sa gestion active de la dette, Grand Besançon Métropole a également remboursé par anticipation sans refinancement plusieurs prêts à taux fixes élevés auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole pour le budget Eau. Cela s'est traduit par le **remboursement de 5 prêts**, pour un capital restant dû de près de 1,2 M€. Le montant des indemnités payées s'élève à 124 K€ et les intérêts intercalaires à 4 K€. **Compte tenu des intérêts restant à payer sur la durée résiduelle des prêts (jusqu'en 2031) soit 190 K€, les économies de frais financiers réalisées sont de 62 K€.**

Au 31/12/2019, l'encours de dette (178,9 M€) se répartit de la façon suivante entre les différents budgets :



La stratégie d'emprunt et de gestion active de la dette de Grand Besançon Métropole est guidée par les principes suivants, qui combinent la prudence indispensable à une gestion responsable des deniers publics, avec la recherche de la performance afin que ceux-ci soient utilisés de la façon la plus efficace.

Ainsi, GBM s'efforce de :

- veiller à une répartition appropriée de l'encours entre dette à taux fixes et à taux variables ;
- saisir les opportunités offertes par les marchés financiers ;
- mettre en concurrence un nombre important de partenaires bancaires ;
- refuser toute proposition bancaire présentant un risque sur le long terme.

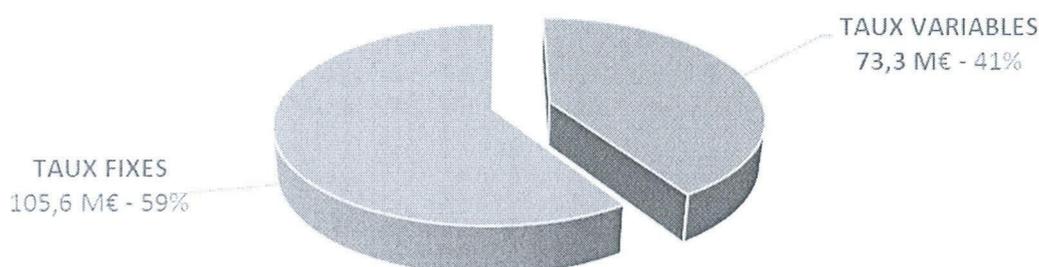
Ces orientations guident les consultations menées par GBM. Les indicateurs présentés ci-après permettent d'en apprécier le respect.

En premier lieu, l'encours de dette ne comporte ainsi aucun emprunt structuré, tels qu'ils sont codifiés par la charte Gissler : l'intégralité de l'encours est ainsi classé dans la catégorie des produits les plus simples et sécurisés (1A).

	Indices sous-jacents	Classification des produits GBM		Structures	Classification des produits GBM
1	Indices zone euro	Tous les emprunts de GBM	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Tous les emprunts de GBM
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices		B	Barrière simple. Pas d'effet de levier	
3	Ecart d'indices zone euro		C	Option d'échange (swaption)	
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro		D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	
5	Ecart d'indices hors zone euro		E	Multiplicateur jusqu'à 5	

Au 31/12/2019, la répartition de l'encours entre taux fixes et taux variables s'approche d'une répartition 2/3 de taux fixes et 1/3 de taux variables, considérée comme équilibrée :

Répartition de l'encours par type de taux



Enfin, Grand Besançon Métropole travaille avec un large panel d'établissements, dont certaines agences locales, suite au transfert des prêts contractés par les communes avant les transferts de compétences.

Les 5 principaux partenaires de Grand Besançon Métropole, parmi les 16 établissements prêteurs du Grand Besançon, sont les suivants :

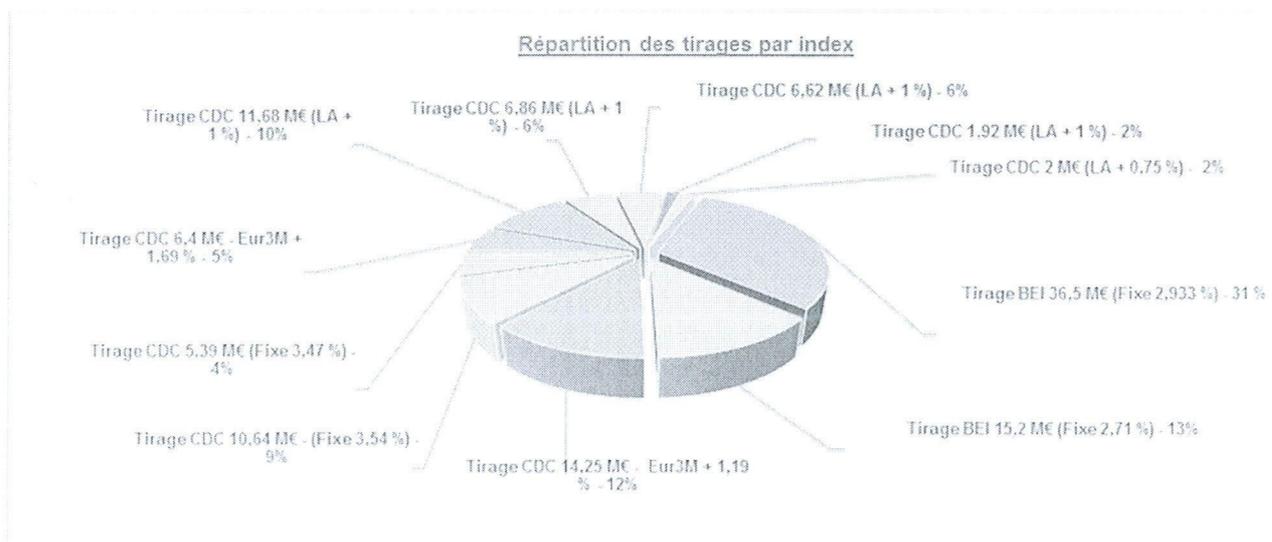
- Caisse des Dépôts et Consignations, 88,3 M€
- Banque Européenne d'Investissement, 51,7 M€
- Crédit Agricole CIB, 10,2 M€
- Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté, 8,1 M€
- Caisse Française de Financement Local, 5,2 M€

IV. Les emprunts liés au TCSP

Le financement des projets TCSP est assuré au moyen de deux conventions de financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement (70 M€, entièrement mobilisée) et de la Caisse des Dépôts et Consignations (convention de 93,71 M€). Cette dernière a pris fin en 2019 avec la conclusion d'une convention Mobi-Prêt.

A ce jour, la somme des tirages sur ces conventions s'élève à 148,9 M€ et se décompose en 10 lignes :

- 2 tirages BEI pour un montant total de 70 M€ entièrement adossés à des taux fixes (2,933 % et 2,71 %),
- 2 tirages CDC pour un montant total de 21 M€ entièrement adossés à des taux fixes (3,54 % et 3,47 %),
- 2 tirages CDC pour un montant total de 27 M€ indexés en Euribor 3 mois et faisant l'objet de cotations régulières en vue d'un éventuel passage à taux fixe (marges de 1,19 % et 1,69 %),
- 4 tirages CDC pour un montant total de 30,9 M€ indexés en Livret A + 1 % et faisant l'objet de cotations régulières en vue d'un éventuel passage à taux fixe (à ce jour le Livret A s'élève à 0,75 % + marge de 1 % soit 1,75 %).



L'encours de dette TCSP est majoritairement positionné à taux fixes. En ce qui concerne les taux variables, si leur taux est actuellement bas, des cotations sont régulièrement sollicitées auprès de la CDC pour un passage de ces enveloppes à taux fixe, en fonction de l'évolution des conditions de marché.

Le 20 novembre 2019, un nouveau contrat de prêt intitulé Mobi-Prêt d'un montant de 13 M€ a été signé entre Grand Besançon Métropole et la Caisse des Dépôts et Consignations en réaménagement de la convention de 93,710 M€. Le contrat a rendu caduque la convention précédente et permet d'éviter le paiement d'une indemnité de l'ordre de 268 K€ sur un solde actuel non mobilisé de 14,810 M€ (la convention initiale devant être entièrement mobilisée au 31/12/2019).

Les conditions financières du Mobi-Prêt sont les suivantes :

- Livret A + 0,75 % (contre Livret A + 1 % dans la convention précédente)
- Durée des emprunts : 25 à 40 ans
- Commission de dédit : 1 % des sommes non mobilisées

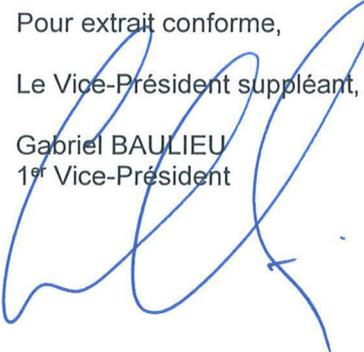
- Phase de mobilisation des fonds de 5 ans de 2019 à 2024 revolving ou non
- Commission d'instruction d'un montant de 7 800 € (0,06 % du montant total)
- Commission de ligne renouvelable d'un montant de 5 000 €
- Indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle.

Un emprunt d'un montant de 2 M€ a été mobilisé le 31 décembre 2019 sur ce nouveau prêt transports ce qui porte l'encours TCSP au 31 décembre 2019 à 117,5 M€.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté débat du rapport sur la gestion de dette de Grand Besançon Métropole.

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0